

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 3	L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire. Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT Absents : Dominique REGNIER, Christophe CUOQ, Françoise ROUBIN, Christophe PINEL, Pouvoirs : Dominique REGNIER (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Sébastien BLANC). Secrétaire de séance : Sébastien BLANC
---	--

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2023
N°2023-030

OBJET : Adoption des subventions aux associations et autres organismes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article I2311-7

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022, présentés par les associations et examinés.

Il est rappelé aux membres du Conseil que ces dossiers ont été examinés conformément aux demandes par lesquelles les associations devaient joindre les documents suivants :

- Lettre de motivation
- Les statuts
- La fiche 'demande de subvention' CERFA 12156*05 dûment complétée
- Les différentes aides demandées auprès d'autres organismes
- La destination de la subvention
- Un relevé d'identité bancaire

Le conseil municipal,

Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A la majorité des membres présents et représentés et par trois abstentions de Elyane CLOP, Ernest FRANCO et Pascale TURMEL OTTEAU

DECIDE de se prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

	Désignation	2023
Associations scolaires	RASED (école DUNAND IRIGNY)	150.00€
	Chambre des métiers et de l'artisanat	125.00€
	Unité d'enseignement centre d'éducation motrice de DOMMARTIN	125.00€
	MFR St Laurent de Chamousset	125.00€
	APEL ECOLE PRIVEE	1 890.00€
	Caisse des écoles	3 612.00€
	OGEC LOUIS QUERBES RESTAURATION	10 691.80€
Associations sportives	Tennis de Table (PING PONG)	1 500.00€
	UNION SPORTIVE MILLERY VOURLES	8 000.00€
	TENNIS CLUB DE VOURLES	4 200.00€

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230405-2023-030-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

	Association communale de chasse de Vourles	1 000.00€
	Sud Lyonnais Basket	5 000.00€
	EPY – Etude et la pratique	500.00€
	Judo club	1 200.00€
Associations diverses	ARVS SECTION CHARLY VOURLES VERNAILSON	270.00€
	AFM BRON	500.00€
	APCV (amicale du personnel)	500.00€
	FNACA	200.00€
	L'ARAIRE	200.00€
	La Maison Médicale de garde de Brignais	1000.00€
	LES JOYEUX BOUQUINS	370.00€
	Amicale des jeunes sapeurs-pompiers	600.00€
	COULISSES DE MAISON FORTE	5 100.00€
	LA CLE MUSICALE	16 500.00€
Associations culturelles	AVF	1 500.00€
	Amis de la bibliothèque	525.00€

Publiée le 06.04.2023

Pour extrait certifié conforme,

Sébastien BLANC
Secrétaire



Catherine STARON
Maire,

